

FINANCES

DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET 2018

Rapporteur : Monsieur Thierry WALLYN, Vice-Président.

Il est proposé au comité syndical d'adopter la décision modificative n°1 au budget principal 2018 selon le détail ci-après.

Budget principal 2018

Section de fonctionnement

Dépenses

Compte 615221 : + 70 000 €
Compte 6811 : - 50 000 €

Recettes

Compte 6419 + 10 000 €
Compte 6459 + 10 000 €

Section d'investissement

Dépenses

Compte 2313 + 20 000 €

Recettes

Compte 10222 + 70 000 €
Compte 28188 - 50 000 €

Avis favorable de la commission des finances du 8 novembre 2018

Le Comité Syndical,

- Oûi l'exposé qui précède et après en avoir délibéré,
- Approuve les présentes dispositions.

ADOPTE

Adressé à M. le Sous-Préfet
Et publié le **26 NOV. 2018**

Fait à Dunkerque, le 15 novembre 2018
POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président,


Frédéric VANHILLE.



République Française
Département du Nord
Syndicat Intercommunal
Des Dunes de Flandre

EXTRAIT
Du Registre des Délibérations du
Comité Syndical
Du Syndicat Intercommunal des
Dunes de Flandre

Comité convoqué le : 8 novembre 2018
Nombre de membres du Comité en exercice : 8

Séance du jeudi 15 novembre 2018 – 18 h 00

Président : Monsieur Frédéric VANHILLE

Secrétaire : Monsieur Grégory EVRARD

ETAIENT PRESENTS :

Titulaires : Frédéric VANHILLE – Bernard WEISBECKER - Thierry WALLYN – Patrice BERTELOOT

Suppléants :

ABSENTS EXCUSES :

Titulaires : Patrice VERGRIETE – Bertrand LEYS - Paul CHRISTOPHE – Alexandra DEMAIRÉ.

Suppléants : Jean-Yves FREMONT - Edith DAVID – Laurent MAZOUNI - Bruno DEMAN – Florence VANHILLE a donné pouvoir à Thierry WALLYN.

ASSISTAIENT A LA REUNION :

Suppléants : Martine ARLABOSSE – Catherine VERLYNDE - Grégory EVRARD.